Valoriser les ressources numériques alternatives dans les bibliothèques publiques : un vecteur d'opportunités pour le développement des biens communs

Hans Dillaerts

▶ **To cite this version:**

Hans Dillaerts. Valoriser les ressources numériques alternatives dans les bibliothèques publiques : un vecteur d'opportunités pour le développement des biens communs. Communs du savoir et bibliothèques, Editions du Cercle de la Librairie 2017, Bibliothèques, 978-2-7654-1530-5. sic_01561437

HAL Id: sic_01561437

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01561437

Submitted on 12 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Valoriser les ressources numériques alternatives dans les bibliothèques publiques : un vecteur d'opportunités pour le développement des biens communs

Hans Dillaerts
MCF en SIC à l'université Paul-Valéry Montpellier 3
Département Information Documentation - ITIC
LERASS-CERIC
hans.dillaerts@univ-montp3.fr

Résumé

Les ressources numériques alternatives peuvent être définies comme des ressources relevant du domaine public ou des ressources numériques diffusées sous la forme d'une licence libre. La place qu'occupent ces ressources dans les bibliothèques publiques est encore marginale. Force est de constater que les politiques documentaires des bibliothèques publiques s'articulent prioritairement autour de l'offre commerciale portée par les éditeurs. Alors qu'il paraît évident que l'intégration et la valorisation de ces ressources libres au cœur des politiques documentaires permettraient non seulement aux bibliothèques de proposer une offre plus riche et plus diversifiée, mais aussi de valoriser la richesse littéraire, culturelle et artistique qui se développe sur le Web en dehors de la sphère marchande. Quelles sont ces ressources numériques alternatives ? Comment opérer et construire une offre documentaire complémentaire des ressources physiques ? Quels enjeux pour les bibliothèques, le métier et les missions des bibliothécaires?

Que ce soit dans les bibliothèques universitaires ou dans les bibliothèques de lecture publique, les collections documentaires se construisent traditionnellement autour de l'offre éditoriale commerciale portée par les éditeurs. Cette sélection "dans la production précédemment filtrée par l'entreprise éditoriale"[1] est "nourrie par le modèle de l'édition des imprimés, [qui] suppose que la quasi-totalité des collections matérielles est construite autour de l'achat sélectif de produits éditoriaux. Le tropisme professionnel conduit ainsi à se préoccuper essentiellement des ressources accédées à titre onéreux."[2].

Le rôle "social" des bibliothèques ainsi que ses missions de démocratisation culturelle y ont également fortement contribué. À travers l'acquisition de ressources payantes issues du monde éditorial, les bibliothèques donnent en effet la possibilité à chaque citoyen d'accéder gratuitement ou à moindre coût[3] à la Culture et la Connaissance. "Les collections des bibliothèques [...] doivent [en effet] être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales"[4].

La réduction d'inégalités sociales est mise en avant comme une des principales missions des bibliothèques dans la *Charte des bibliothèques* adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques.

Et enfin, les demandes des usagers étant orientées principalement vers l'actualité éditoriale, les acquisitions des bibliothèques répondent en grande partie aux demandes des usages en prenant en compte l'actualité littéraire, éditoriale et culturelle plus largement. Il s'agit d'un enjeu fort pour la fréquentation de la bibliothèque et du succès de son fonds documentaire.

L'offre éditoriale commerciale portée par les éditeurs ne constitue toutefois qu'une petite partie de l'ensemble des productions littéraires, artistiques et culturelles produites par

---

[1] Bertrand Calenge, "De quels savoirs la bibliothèque se fera-t-elle la médiation?", blog *Bertrand Calenge : carnet de notes*, juillet, 2012, < https://bccn.wordpress.com/2012/07/17/de-quels-savoirs-la-bibliotheque-se-fera-t-elle-mediation/ >

[2] Bertrand Calenge, "Comment intégrer les ressources numériques dans une politique documentaire ?" blog *Calenge : carnet de notes,* juin 2013, < https://bccn.wordpress.com/2013/06/26/comment-integrer-les-ressources-numeriques-dans-une-politique-documentaire/ >

[3] Adhésion annuelle à la bibliothèque

[4] *Charte des bibliothèques*, < http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf >

l'humanité.

Les ressources numériques alternatives

La définition proposée par le *Manifeste du domaine public*[5] nous semble particulièrement adéquate pour les bibliothèques dans la mesure où il élargit la notion de domaine public :

> "Le domaine public [...] est constitué de toute la richesse des informations qui sont accessibles et utilisables sans les obstacles habituellement associés à la protection par le droit d'auteur et le copyright. Cela peut être parce que ces productions sont libres de droits, ou parce que les détenteurs de ces droits ont décidé de lever les obstacles liés aux droits restrictifs."

Sont ainsi pris en compte :

1. Les œuvres dont les droits patrimoniaux ont expiré et les œuvres non protégées ;
2. Les biens communs informationnels;
3. Les œuvres sous licence libre pour lesquelles il n'existe pas de restrictions au niveau de l'usage et du partage;
4. “Les prérogatives des utilisateurs créées par les exceptions et limitations au droit d'auteur, le *fair use et le fair dealing*[6]”.

Ces œuvres, conçues, produites, diffusées et partagées dans une logique non marchande constituent un patrimoine culturel immatériel de l’humanité important que les bibliothèques devraient valoriser au même titre que les œuvres portées par la sphère marchande. Ces ressources numériques potentielles sont pour le moment exploitées de manière insuffisante par les bibliothèques publiques.

La place qu’occupent les ressources numériques alternatives dans les bibliothèques publiques est difficile à évaluer. La littérature scientifique et professionnelle s’y intéresse relativement peu. Dans le domaine de l'information scientifique et technique, la littérature sur les ressources libres et/ou gratuites est bien plus étoffée avec une forte dimension idéologique dans la mesure où les bibliothécaires et les professionnels de l'IST cherchent à défendre et promouvoir le développement des ressources scientifiques en libre accès pour faire face entre autres à la hausse des coûts des abonnements des revues scientifiques.

[5] < http://www.publicdomainmanifesto.org/french >

[6] Soulignons à ce sujet le caractère peu permissif des exceptions au droit d’auteur en faveur de l’enseignement et de la recherche en France. Il n’y a pas de réel dispositif d’utilisation équitable en France.

Ces ressources scientifiques en libre accès sont toutefois également mal valorisées par les bibliothèques de recherche. Les politiques documentaires des bibliothèques de recherche, à l'instar des bibliothèques publiques, n'intègrent pas réellement les ressources scientifiques en Libre Accès dans leurs stratégies d'acquisition, de gestion et de diffusion. Amandine Wallon[7] a ainsi pu constater un décalage fort entre les discours affichés (volonté de mettre les ressources en Open Access au premier plan) et les pratiques du terrain (priorité à la gestion et la valorisation de ressources scientifiques payantes) :

> "Dans les discours, le travail de sélection du libre est très fréquemment rapporté aux missions estimées premières - l'acquisition et la gestion des abonnements aux ressources électroniques d'accès restreint – et, partant, apparaît comme non prioritaire. Les bibliothèques œuvrent avant tout à la valorisation de leurs ressources onéreuses. Au cours des entretiens, les responsables de la documentation électronique ont souvent mis en avant leur rôle de gestionnaire. Expliciter et justifier leur activité et les budgets afférents fait partie intégrante de leur mission. Les bibliothécaires seraient-ils devenus avant tout des administrateurs de ressources financières ? Certes, l'heure est à la présentation de bilans et à la mesure de la qualité. Se dévoile dans les discours le fait que l'établissement des priorités joue en défaveur du libre."

Il n'existe pas aujourd'hui de politiques documentaires normalisées vis-à-vis des ressources libres. À notre connaissance, aucune étude nationale n'a été réalisée pour le moment sur le sujet afin de déterminer la place des ressources numériques alternatives dans les bibliothèques publiques.

Une étude américaine a été réalisée il y a quelques années auprès des bibliothèques publiques américaines. Cette étude démontre que si les bibliothécaires s'intéressent davantage aux questions liées aux ressources libres et/ou gratuites, ces dernières ne sont pas valorisées au même titre que l'offre éditoriale commerciale. Les auteurs précisent ainsi: "Même si les bibliothèques ont un réel intérêt à l'ajout de telles ressources, il semble y avoir peu de volonté à intégrer ces ressources dans les stratégies des bibliothèques de développement des collections. [L'intégration] repose en grande partie sur une base informelle plutôt que sur une politique institutionnelle qui dicterait comment les bibliothèques doivent traiter les ressources numériques. Cette relation mixte entraîne une intégration aléatoire des ressources numériques gratuites."[8] .

---

[7] Amandine Wallon, *Signalement et valorisation des ressources libres en LSH par les bibliothèques universitaires et de recherche une mission, un défi ?*, Enssib, 2013 (Mémoire d'étude DCB)

[8] Heather Hill, Jenny Bossaller, " Public library use of free e-resources", *Journal of Librarianship and Information Science*, t. 45, n°2, 2012, p. 103-112

Les bibliothèques publiques ont pourtant “tout intérêt à exploiter ces « nouvelles » ressources numériques et à les intégrer dans leurs politiques documentaires. La valorisation de l’offre [numérique] ainsi agrégée permettrait de proposer une offre plus riche et plus diversifiée.”[9] .

Des dispositifs expérimentaux

La question des ressources numériques alternatives est soulevée entre autres à travers les questionnements liés à la mise en place de dispositifs de médiation numérique expérimentaux s'articulant autour des Bibliobox[10] pour valoriser des contenus numériques alternatifs sous licence libre[11].

Sur un plan plus politique et militant, il convient de souligner le rôle joué depuis 2012 par le collectif SavoirsCom1 qui, à travers ses prises de position en faveur du domaine public et des communs, défendent entre autres le partage des ressources (numériques) culturelles issues de la sphère non marchande . Par contre, il ne s'agit pas d'une approche centrée sur la bibliothéconomie. "À une défense stricte des bibliothèques, le collectif SavoirsCom1 préfère les inscrire dans une problématique plus large, celle de l'économie de l'information"[12] . Leurs actions de sensibilisation peuvent toutefois contribuer à susciter l'intérêt du monde des bibliothèques pour ces "nouvelles" ressources documentaires.

Nous pouvons donc constater qu’un certain intérêt commence à naître pour les ressources numériques alternatives même si elles sont encore très marginalisées et sont perçues avant tout comme un simple complément des ressources payantes.

Prendre en compte les ressources numériques alternatives dans les politiques documentaires et plus largement les collections des bibliothèques constitue un changement

[9] Hans Dillaerts, Benoît Epron, “La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises : état des lieux et prospective”, *Revue canadienne des sciences de l’information et de la bibliothéconomie*, vol.38, n°2, 2014
[10] Voir le chapitre d’Anne-Gaëlle Gaudion
[11] Les ateliers participatifs "Cherchez la femme !" mis en place et animés par Carole Duguy et Marguerin Le Louvier à la bibliothèque municipale de Lyon constituent à ce sujet un exemple intéressant
[12] Clément Tisserand, *Domaine public et biens communs de la connaissance*, Enssib, 2014 (Mémoire d’étude DCB)

de paradigme important[13] et soulève des enjeux multiples à la fois pour les bibliothèques comme entités de service public et les bibliothécaires dont la fonction d'expertise et la culture numérique doivent être renforcées.

Construire des opportunités nouvelles à travers les ressources numériques alternatives

"Pendant des siècles, les bibliothèques ont rêvé d'accumuler la mémoire documentée afin de la rendre disponible auprès de leur public, et se préoccupaient essentiellement du stock ; aujourd'hui la mémoire - gigantesque - s'accroît indépendamment des bibliothèques, mais les bibliothèques conservent la fonction de favoriser l'appropriation des savoirs"[14]. Cette appropriation est au cœur des missions des bibliothèques et n'a de sens que si la collection dessert les besoins de la communauté locale.

La collection est définie par Bertrand Calenge comme "un ensemble d'opportunités - associant les documents, leur mise en offre, l'assistance apportée à leur appropriation - plus que comme un stock, si intelligemment sélectionné soit-il"[15].

Enrichir la collection de la bibliothèque à l'aide de ressources numériques libres tout en prenant en compte les besoins exprimés localement par les usagers, revient donc à susciter davantage d'opportunités avec une découvrabilité potentielle accrue de nouveaux savoirs et des créations littéraires, culturelles, artistiques et scientifiques. De par leur nature libre, les œuvres peuvent être directement mises à disposition sur le portail documentaire et intégrées dans le catalogue de la bibliothèque. Cette mise à disposition n'est pas suffisante en soi toutefois: elle nécessite d'être accompagnée par des stratégies de valorisation et de promotion précises à travers la mise en place de dispositifs de médiation numérique centrés sur les contenus libres et la culture Libre.

[13] Hans Dillaerts, Benoît Epron, "La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises : état des lieux et prospective", *Revue canadienne des sciences de l'information et de la bibliothéconomie*, vol.38, n°2, 2014
[14] Bertrand Calenge, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet*, Editions du Cercle de la Librairie, 2008 (Bibliothèques)
[15] Bertrand Calenge, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet*, Editions du Cercle de la Librairie, 2008 (Bibliothèques)

La collection est un "ensemble dynamique"[16] dont l'organisation, la cohérence et sa pertinence reposent sur les choix que font les bibliothécaires en matière d'acquisition et de désherbage. Le "caractère volontariste et décisionnel"[17] de ces activités devrait être au cœur de métier de bibliothécaires, mais dans la mesure où ce travail de sélection et de validation s'opère principalement "dans la production précédemment filtrée par l'entreprise éditoriale", cet état de fait doit être nuancé. Comme le souligne Bertrand Calenge, "l'offre bibliothécaire ne repose pas toujours sur une validation effective : combien de bibliothèques universitaires accumulent des titres dans des commandes "automatiques" ! Combien de bibliothèques publiques se résignent à proposer des titres dont elles connaissent l'insignifiance ... mais aussi la popularité!"[18].

De nouvelles politiques d'acquisition, de valorisation et de médiation centrées sur les ressources libres qui ne reposent sur aucune sélection au préalable amèneraient le bibliothécaire à se repositionner au centre du processus d'acquisition et à se réapproprier pleinement les contenus qu'il souhaite valoriser dans sa bibliothèque :

> "A lui de mettre en place une veille efficace et dans la durée sur ces ressources, à lui de repérer et d'identifier sur Internet un document susceptible d'être pertinent pour sa communauté d'usagers, à lui de vérifier que le document puisse être librement diffusé et exploité au sein et en dehors de son établissement, à lui enfin de promouvoir les ressources auprès de sa communauté locale. Pour plus d'efficacité, ce travail de sélection doit être encadré collectivement par le personnel de la bibliothèque et s'appuyer sur les interactions avec les usagers qui constituent potentiellement des co-constructeurs des services proposés [19] dans les bibliothèques."[20].

La participation des usagers est une question importante et soulève des enjeux multiples.

Faire participer les usagers permet tout d'abord de renforcer la légitimité de la bibliothèque en tant qu'institution culturelle. Elle permet également de générer une proximité accrue entre les bibliothécaires et les usagers créant ainsi une "relation renouvelée entre la bibliothèque et les usagers : de son côté, l'usager prend conscience de son droit à participer et à intervenir dans les collections; de l'autre, la bibliothèque doit redéfinir son rôle au cœur de la

---

[16] Benoît Tuleu, "Des acquisitions au désherbage : repérer, choisir, éliminer", dans Yves Alix (dir.) *Le métier de bibliothécaire*, Editions du Cercle de la Librairie, 2010, p.181-215
[17] Benoît Tuleu, "Des acquisitions au désherbage : repérer, choisir, éliminer", dans Yves Alix (dir.) *Le métier de bibliothécaire*, Editions du Cercle de la Librairie, 2010, p.181-215
[18] Bertrand Calenge, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'internet*, Editions du Cercle de la Librairie, 2008 (Bibliothèques)
[19] Xavier Galaup, "*Usagers et bibliothécaires : concurrence ou cocréation?*", Bulletin des bibliothèques de France, 2012, n°4, p. 40-42, < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-04-0040-008 >
[20] Hans Dillaerts, Benoît Epron, "La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises : état des lieux et prospective", *Revue canadienne des sciences de l'information et de la bibliothéconomie*, vol.38, n°2, 2014

cité et se positionner comme animatrice de la communauté"[21] . Les interactions multiples avec les usagers permettent de plus de mieux comprendre et mieux prendre en compte leurs besoins permettant ainsi d'offrir des collections documentaires et des services plus proches du public.

Il s'agit également d'un enjeu de citoyenneté[22]. La participation et les interactions multiples permettent d'ouvrir et de renforcer les espaces de dialogue entre les citoyens et les institutions culturelles publiques.

Et enfin, il est important pour la bibliothèque de valoriser les compétences et les savoir-faire des usagers et des citoyens locaux pour créer une dynamique locale et de renforcer ainsi son ancrage territorial. La bibliothèque devient ainsi un acteur central dans la vie culturelle et sociale de sa cité. Comme le souligne Élise Breton,

> "cette reconnaissance de l'usager comme ressource potentielle est d'autant plus nécessaire qu'il est déjà reconnu comme tel sur internet. Dans le nouveau système de transmission de l'information, en particulier sur le web, la frontière entre consommateur et producteur se brouille. Avec des outils 2.0 comme les wikis, l'internaute lecteur peut aussi devenir contributeur et participer à l'élaboration de la publication en ligne. Le succès de Wikipédia montre ce qu'il est possible de faire en mutualisant les ressources d'un public large, qui n'est pas un public sélectionné au départ sur des compétences reconnues."[23].

Pour David Lankes une bonne bibliothèque est une bibliothèque dans laquelle "les services de la bibliothèque font partie d'un plus grand "éco-système" de la connaissance dans lequel les membres certes consomment de l'information (en tant qu'usagers), mais aussi produisent, travaillent, rêvent et jouent"[24].

Autrement dit, il s'agirait de passer d'une logique de gestion de collections documentaires à une logique d'animation de communautés d'usagers et de citoyens locaux. La bibliothèque deviendrait ainsi véritablement un troisième lieu dans lequel les usagers et tout citoyen de la cité pourrait s'épanouir.

Les missions de médiateurs (numériques) des bibliothécaires doivent ainsi être renforcées.

---

[21] Elise Breton, *Co-construire les collections avec les usagers*, Enssib, 2014 (Mémoire d'étude DCB)
[22] Elise Breton, *Co-construire les collections avec les usagers*, Enssib, 2014 (Mémoire d'étude DCB)
[23] Elise Breton, *Co-construire les collections avec les usagers*, Enssib, 2014 (Mémoire d'étude DCB)
[24] David R. LANKES, " Beyond the Bullet Points: Bad Libraries Build Collections, Good Libraries Build Services, Great Libraries Build Communities », blog *Virtual Dave...Real blog*, 2012, < http://quartz.syr.edu/blog/?p=1411 >. Traduction proposée par Élise Breton

Cette construction de communautés d'usagers peut se faire à l'aide de nouvelles stratégies de médiation numérique centrées sur les ressources alternatives et le Libre. La culture Libre véhicule effectivement un certain nombre de valeurs fondamentales de liberté, de fraternité et de solidarité (partage de connaissances, travail collaboratif, entraide) dont les bibliothécaires peuvent s'inspirer pour créer et animer des communautés d'usagers. De nouvelles dynamiques locales peuvent être créées à travers les interactions générées lors des échanges entre les bibliothécaires, les usagers et les citoyens.

Les relations horizontales, prônées par la culture libre, entre les mêmes membres d'une communauté nécessite de rompre avec les relations verticales privilégiées traditionnellement.

Parmi les nouvelles compétences qui viennent "se greffer aux compétences traditionnelles du bibliothécaire" (les compétences techniques, rédactionnelles, relationnelles, juridiques, didactiques et stratégiques)[25], il convient de souligner que l'expertise juridique doit être renforcée dans les formations des bibliothécaires. Il est effectivement important que les bibliothécaires disposent d'un bagage juridique fort en matière de droit d'auteur dans le cadre de la bibliothèque hybride et, plus généralement, s'ils veulent exploiter et produire et diffuser des ressources (libres). Une attention toute particulière devrait être portée sur les licences libres qui sont encore trop méconnues et trop peu répandues dans les pratiques professionnelles des bibliothécaires français.

Les licences Creative Commons sont les licences les plus répandues pour les créations littéraires, musicales et culturelles. Parmi les 6 licences existantes, la licence Attribution[26] est celle qui est la plus permissive. Les bibliothèques ont tout intérêt à la privilégier : au niveau de la valorisation de ressources librement disponibles sur le Web, mais aussi niveau de la production de contenus éventuellement co-construits avec les usagers : "Le titulaire des droits autorise [en effet] toute exploitation de l'œuvre, y compris à des fins commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, dont la distribution est également autorisée sans restriction, à condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom."[27] . Le caractère très permissif de cette licence permet aux bibliothécaires d'être certains de ne pas aller à l'encontre des droits et des volontés des auteurs.

[25] Lionel Dujol, "Bibliothécaire producteur de contenus : du savoir au savoir être. L'exemple des médiathèques de Romans-sur-Isère", Lyon, IFLA, 2014
[26] https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/
[27] http://creativecommons.fr/licences/

Au-delà du caractère purement technique et juridique, l'usage des licences Creative Commons relève également d'un choix symbolique, celui de favoriser et défendre un système social où les œuvres littéraires, culturelles, patrimoniales et scientifiques doivent pouvoir circuler librement sans aucune restriction. Lionel Maurel souligne quant à lui : “Pour une bibliothèque, recourir aux Creative Commons, ce n’est pas seulement une solution technique, utile pour lever certaines difficultés. Il s’agit d’un choix symbolique fort [...] Un choix en faveur d’une certaine idée de la création et de la culture, pour qu’un jour peut-être, en matière de droits d’auteur, la liberté devienne la règle et l’interdiction l’exception."[28].

Les bibliothèques publiques, centres de production et de diffusion d’oeuvres littéraires, culturelles et artistiques

Les bibliothèques ont longtemps été au centre de la production et de diffusion de textes.

Traditionnellement, dans la chaîne du livre, les éditeurs et les bibliothèques de lecture sont considérés comme des acteurs avec des missions, des rôles et des logiques divergentes. Les bibliothèques sont ainsi perçues comme le dernier maillon de la chaîne du livre. Cette position doit être fortement nuancée dans la mesure où les bibliothèques publiques sont des acteurs à part entière du paysage éditorial français à travers leurs activités éditoriales et publications[29] . Ces activités éditoriales des bibliothèques mériteraient toutefois d'être renforcées pour profiter pleinement de la révolution numérique et exploiter pleinement le potentiel des ressources numériques alternatives.

L'avènement d'Internet et la révolution numérique plus généralement ont effectivement eu un impact important sur le modèle éditorial :
"Le rôle de sélection et d’évaluation des contenus, auparavant réservé à l’éditeur, est en partie récupéré par les bibliothèques, qui, grâce à leur expertise dans la sélection des

[28] Lionel Maurel, “Creative Commons en bibliothèque”, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, N°3, < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0069-001 >
[29] Philippe Hoch, “Les bibliothèques éditrices”, dans Emmanuèle Payen (dir.), *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, Editions du Cercle de la Librairie, 2004 (Bibliothèques); Elsa Gabaude, *Les bibliothèques éditrices*, Enssib, 2012 (Mémoire d’étude DCB)

collections et des savoirs, ont une légitimité dans un univers où chacun peut publier librement, sans filtre et donc sans garantie de qualité."[30].

À travers des activités éditoriales et de production d'œuvres littéraires, culturelles et artistiques, les bibliothèques ont la possibilité de réaliser pleinement une des missions-clés des bibliothèques publiques selon le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, à savoir "développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques"[31].

Les bibliothèques ont ainsi la possibilité d'accompagner les auteurs dans la production et la diffusion d'œuvres culturelles, littéraires et artistiques par l'intermédiaire des ateliers d'écriture multimédia entre autres. Elles peuvent elles-mêmes apporter une vraie valeur ajoutée éditoriale à la structure physique et logique du document à travers l'éditorialisation. Elles peuvent également proposer des plates-formes de publication à leurs usagers pour faciliter la publication de contenu.

Au-delà de l'accompagnement et la coproduction de contenus numériques avec les usagers, les bibliothèques peuvent également financer, en amont, la production et la diffusion de ressources libres.

De telles initiatives existent dans le monde de la recherche où un certain nombre de bibliothèques de recherche participent, par exemple, à des campagnes de financement pour publier des ouvrages scientifiques sous licence Creative Commons à moindre coût (le projet Knowledge Unlatched[32]). Les bibliothèques publiques peuvent également s'inspirer du mouvement du *library publishing* (l'édition portée par les bibliothèques).

En ce qui concerne Knowledge Unlatched, il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui repose sur une alliance stratégique entre les bibliothèques et les éditeurs pour assurer un accès libre aux ouvrages scientifiques. Les coûts de publication sont pris en charge collectivement par les bibliothèques adhérentes. Les ouvrages sont publiés sous licence Creative Commons et diffusés à travers les plateformes OAPEN (*Open Access Publishing in European Networks*) et HathiTrust.

[30] Elsa Gabaude, *Les bibliothèques éditrices*, Enssib, 2012 (Mémoire d'étude DCB)
[31] Elsa Gabaude, *Les bibliothèques éditrices*, Enssib, 2012 (Mémoire d'étude DCB)
[32] < http://www.knowledgeunlatched.org/about/mission/ >

Il n'y aucune raison pour laquelle ce type d'initiative ne pourrait pas constituer un modèle intéressant pour les bibliothèques de lecture publique. Lionel Maurel souligne à ce sujet : "Pourquoi ce qui a fonctionné pour des productions universitaires ne marcherait-il pas pour des productions culturelles générales ? On pourrait imaginer que des bibliothèques mutualisent une portion de leurs budgets d'acquisition pour lancer des appels à production de contenus sous licence libre. Elles pourraient ainsi sélectionner en amont des projets en ayant la garantie de pouvoir intégrer les oeuvres à leurs collections [...]"[33].

Quant à l'édition portée par les bibliothèques, il s'agit de bibliothèques de recherche qui se (re)-approprient les activités éditoriales assurées par les éditeurs commerciaux afin d'assurer un accès libre aux résultats de la recherche. L'édition portée par les bibliothèques peut être définie comme "l'ensemble d'activités conduites par les bibliothèques universitaires et de recherche pour soutenir la création, la diffusion et la curation d'œuvres scientifiques, créatives et / ou éducatives. [...] Fondée sur les valeurs fondamentales de la bibliothèque, et en s'appuyant sur les compétences traditionnelles des bibliothécaires, elle se distingue des autres secteurs d'édition numérique en privilégiant l'accès ouvert comme modèle de diffusion ainsi que par sa volonté d'adopter de nouveaux modes de communication scientifique informels et expérimentaux et de défier le statu quo."[34].

Créer un dispositif similaire à l'association américaine Library Publishing Coalition pourrait se révéler une initiative intéressante pour les bibliothèques afin de promouvoir ces nouvelles pratiques professionnelles et de mutualiser les ressources (humaines, financières, logicielles, matérielles) au niveau national et/ou européen. Cette mutualisation peut prendre entre autres la forme d'une forge Métiers de l'édition, une initiative intéressante lancée en 2011 par Chloé Girard[35] qui ne s'est malheureusement pas concrétisée au jour d'aujourd'hui.

[33] Lionel Maurel, "Médiation numérique en bibliothèque et contenus libres : plaidoyer pour un passage à l'échelle", blog *S.I.Lex*, mai, 2015, < https://scinfolex.com/2015/05/17/mediation-numerique-en-bibliotheque-et-contenus-libres-plaidoyer-pour-un-passage-a-lechelle/ >
[34] < http://librarypublishing.org/about-us >
[35] < https://framablog.org/2011/09/14/forge-metiers-edition-chloe-girard/ >

Conclusion

S'interroger sur la place des ressources numériques alternatives n'est pas une simple question bibliothéconomique : à travers les multiples questionnements qui y sont liés, elle nous amène à nous interroger sur le modèle de bibliothèque que nous souhaitons promouvoir. La bibliothèque peut devenir le lieu par excellence où la créativité des citoyens est encouragée et où les bibliothécaires accompagnent les usagers dans leurs projets de fabrication d'œuvres littéraires, artistiques, musicales et culturelles...

Les enjeux soulevés montrent une hybridation croissante des collections, des services, des usages et des espaces qui requestionnent la notion de bibliothèque hybride. Les enjeux abordés antérieurement montrent l'importance des dispositifs de médiation numérique centrés sur les ressources alternatives et la culture Libre. Soulignons également que plusieurs niveaux d'hybridation sont à prendre en compte dans le projet d'établissement.

Au niveau de la collection, l'enjeu réside tout d'abord dans l'élaboration de politiques documentaires privilégiant une articulation équilibrée entre les ressources éditoriales payantes et les ressources numériques alternatives. Une offre documentaire plus diversifiée et moins centrée sur l'univers du livre et de la lecture est également à prendre en compte (ressources audio-visuelles, jeux, etc.).

Les questions budgétaires et administratives constituent une autre problématique importante : traditionnellement, les budgets liés à l'acquisition de ressources numériques permettent seulement d'acheter des ressources payantes sous licence dont les bibliothèques ne sont pas propriétaires. C'est la raison pour laquelle il est important de prévoir la mise en place de lignes budgétaires dédiées aux dispositifs de fabrication et production de ressources libres (financement en amont). Les ressources publiées peuvent ensuite être librement exploitées par les bibliothèques.

Cette mise à disposition de ressources alternatives ne peut être faite sans des dispositifs de médiation numérique adaptés. La fonction de médiateur et d'animateur de communautés d'usagers doit être renforcée afin d'encourager entre autres la participation des usagers à travers des services innovants. Cela induit une répartition plus équilibrée entre les activités

liées à la gestion des collections et les activités liées à la médiation et l'animation des communautés d'usagers.

Cet environnement propice à la diversification des contenus, des supports et des services ne peut être pensé et conçu sans une hybridation croissante des usages et des pratiques des professionnels de l'information et des usagers. "La bibliothèque n'est [ainsi] plus un espace de stockage, mais un espace d'usages, un gisement ouvert rendu intelligent et actif par les bibliothécaires et avec le public"[36]. Ces usages hétérogènes sont vecteur d'une hybridation croissante des espaces de la bibliothèque qui doivent pouvoir assurer des "usages potentiellement mixtes entre plusieurs catégories de personnes"[37].

À travers ces (nouveaux) dispositifs qui privilégient la co-création et la co-production de contenus, de collections et de services documentaires, les bibliothèques constituent un vecteur d'opportunités pour le développement des biens communs. La bibliothèque publique devient ainsi un nouvel espace de promotion et de développement des biens communs.

[36] Bertrand Calenge, *Accueillir, orienter, informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*, Editions du Cercle de la Librairie, 1999 (Bibliothèques)
[37] Luigi Failla, *Le Devenir de la bibliothèque publique et le rôle de l'architecture : stratégies de conception pour le XXIe siècle. Architecture, aménagement de l'espace*, thèse de doctorat, université Paris-Est, 2015